



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
8 juillet 2016
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2016

6-9 septembre 2016, New York

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Descriptif de programme de pays pour le Liban

Montant indicatif de l'assistance proposée : 15 millions de dollars, dont 2 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 13 millions à financer au moyen de formules de cofinancement ou d'autres types de ressources, y compris des ressources ordinaires

Durée du programme : Quatre ans (2017-2020)

Cycle : Quatrième

Catégorie selon la décision 2013/31 : Rose

Montant indicatif de l'assistance proposée
(en millions de dollars des États-Unis) :

Domaines de réalisations du plan stratégique		Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Réalisation 1	Santé de la sexualité et de la procréation	0,7	5,0	5,7
Réalisation 2	Adolescents et jeunes	0,6	4,0	4,6
Réalisation 3	Égalité des sexes et autonomisation des femmes	0,6	4,0	4,6
Programme : coordination et appui		0,1	-	0,1
Total		2,0	13,0	15,0



I. Analyse de la situation

1. La population du Liban, estime-t-on, a augmenté de 3,7 à 4,7 millions d'habitants de 2004 à 2015. Depuis 2004, l'indice synthétique de fécondité de 1,9 permet d'atteindre la fécondité de remplacement. Les 15-29 ans représentent 27,4 % de la population tandis que les personnes âgées de 65 ans et plus représentent 9,6 %.

2. La crise en Syrie a entraîné des niveaux sans précédent de déplacements forcés. Depuis 2011, le Liban a accueilli 1,1 million de Syriens déplacés, soit le plus grand nombre de déplacés par habitant au monde. En effet, une personne sur quatre au Liban est syrienne, outre les 300 000 réfugiés originaires d'autres pays, portant ainsi le total de la population à quelque 6 millions d'habitants. Alors que la crise continue, les Syriens déplacés se heurtent à des difficultés toujours plus complexes, notamment le rétrécissement de leur espace de protection. La crise syrienne a infligé de lourdes pertes budgétaires et économiques au Liban. Celui-ci est certes un pays à revenu intermédiaire mais les inégalités y sont toujours plus flagrantes : 25 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, y compris en zones urbaines, selon les estimations.

3. Le Liban se classe parmi les pays les mieux notés de la région arabe qui ont atteint l'objectif 5 du Millénaire pour le développement. Le taux de mortalité maternelle a été ramené de 101,4 à 18,1 pour 100 000 naissances vivantes entre 1990 et 2013. Les accouchements assistés représentent 98 % des naissances, avec des disparités régionales, et 96 % des femmes enceintes reçoivent des soins médicaux durant leur grossesse; toutefois, elles sont seulement 50,3 % à bénéficier de soins postnatals. Le taux de prévalence de la contraception y est de 53,7 % (44,8 % pour les contraceptifs modernes). Sa pratique est faible chez les Syriennes (45 %) et est rejetée par 39 % des jeunes Syriens. Les soins de santé primaires et secondaires ne prévoient pas de services de conseil en planification familiale du post-partum, même si des sages-femmes participent fréquemment aux soins de santé secondaires. Alors que 20 % environ de la population utilisent les services de santé publique, le Ministère de la santé publique a récemment inauguré sa conception qui vise à étendre la couverture et l'utilisation de son dispositif de soins de santé primaire universels – insuffisamment adapté aux besoins des jeunes – aux 214 centres répartis dans le pays, en ciblant principalement les personnes de faible statut socio-économique, la moitié de la population libanaise n'étant pas assurée.

4. La parité des sexes est encore faible et l'inégalité des chances persistent entre hommes et femmes dans tous les domaines. Le Rapport sur le développement humain de 2015 classe le Liban au 78^e rang sur 188 selon l'Indice d'inégalité entre les sexes. Les principes religieux qui régissent encore la société dictent le code du statut personnel concernant le mariage, la garde des enfants, le divorce et la succession. La plupart des forces politiques étant opposées à la réservation d'un quota aux femmes lors des élections, la représentation de celles-ci au Parlement demeure très faible (3,1 %). Malgré les conventions internationales et les activités de sensibilisation et mobilisation menées, l'égalité des sexes se heurte aux difficultés liées à la persistance de normes culturelles et de pratiques préjudiciables contrevenant aux droits des femmes, y compris leurs droits liés à la procréation, qui compromettent les réalisations en matière de santé de la sexualité et de la procréation. Les dernières évaluations confirment que les femmes et les adolescentes se heurtent à de nombreux cas de violence domestique, d'harcèlement sexuel et d'exploitation; 61 % des jeunes qui sont victimes de violence sexiste, sous

toutes ses formes, ne le signalent pas. Les mariages des enfants et les mariages forcés ainsi que la traite d'êtres humains, principalement parmi les travailleuses migrantes et les Syriennes déplacées, constituent de graves atteintes à leurs droits fondamentaux qui appellent l'adoption de loi et des actions coordonnées. Malgré l'adoption de la loi 293 sur la protection des femmes et des autres membres de la famille contre la violence domestique, des dispositions discriminatoires entachent toujours le droit libanais.

5. Les citoyens libanais, les réfugiés palestiniens et les déplacés syriens comptent tous

une part importante de jeunes (15-29 ans) : 27,4 % de leurs populations, soit un total de 1 616 740 personnes. Alors que les taux de natalité et le taux de dépendance économique baissent, le Liban est en voie de transition démographique et prévoit une hausse de son rapport de dépendance économique à l'horizon 2025. Les jeunes qualifiés ou non qualifiés peinent à entrer dans la vie active. Un grand pourcentage de femmes ne rejoint jamais la population active ou bien elles en sortent très tôt pour devenir économiquement inactives, en particulier en zones rurales. Le chômage des jeunes est élevé (34 %). Selon de récentes études, les adolescents et adolescentes [âgé(e)s de 15 à 18 ans] ont leurs premiers rapports sexuels à 15 ans et demi en moyenne. Le taux de volontariat des jeunes est de 11,9 %, soit plus faible que dans d'autres pays de la région. Soixante-dix-sept pour cent des jeunes Libanais n'ont pas confiance dans la capacité du Gouvernement de contrer la montée des groupes extrémistes. En outre, des tensions sociales existent entre jeunes Libanais et jeunes Syriens.

6. Le Liban est l'un des rares pays au monde à ne pas avoir conduit de recensement de sa population depuis 1932, en raison de la complexité de sa composition politique et confessionnelle. La disponibilité limitée ou tardive de données ou systèmes souvent de piètre qualité a lourdement pesé dans la mesure où le manque de clarté et de solidarité compromet l'efficacité de la prise de décision ainsi que la réussite du développement.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

7. Le précédent programme de pays pour le Liban (2010-2014), prolongé jusqu'en 2016, a contribué à : a) améliorer et intensifier les services de santé de la sexualité et de la procréation, notamment dans le cadre des interventions humanitaires; b) préconiser la prise en compte des notions de la santé de la procréation dans les programmes extrascolaires et périscolaires; et c) élaborer et mettre en pratique des cadres et normes visant à promouvoir l'égalité des sexes et prévenir la violence sexiste, notamment parmi les populations touchées par la crise humanitaire.

8. Les réalisations en matière de santé de la sexualité et de la procréation sont notamment : a) l'expérimentation d'un outil d'auto-apprentissage pour les étudiants qui vise à intégrer les notions de la santé de la procréation dans les écoles; b) l'élaboration et la mise en œuvre d'un système d'audit des soins hospitaliers de santé maternelle; c) la révision et l'adoption de directives concernant la prestation des soins de santé de la procréation, notamment concernant la planification de la famille, les services adaptés à la jeunesse, et le traitement clinique des viols; d) le développement des capacités des prestataires de soins de santé primaires; et

e) l'approvisionnement continu de moyens de contraception au secteur public, notamment pour la population déplacée syrienne et sur la base de la récente évaluation des produits de la santé de la procréation. Les réalisations en matière d'égalité des sexes sont notamment la formulation et l'adoption d'une stratégie nationale pluriannuelle en faveur des femmes assortie d'un plan d'action; et la préconisation de la promulgation de la loi 293 relative à la violence domestique et l'aide à sa mise en œuvre.

9. Les enseignements tirés par l'évaluation du programme de pays sont notamment la nécessité : a) d'ajuster les interventions sur les évaluations régulières des besoins et une approche participative; b) de préconiser une plus grande souplesse dans les réponses à apporter aux nouveaux problèmes graves, la priorité étant donnée aux groupes les plus vulnérables au sein de la population syrienne au regard des évaluations de besoins; c) d'intensifier les échanges sur l'action à mener dans les domaines couverts par le programme de pays; d) de garantir que les plans de durabilité sont décidés et qu'ils sont assortis d'une stratégie claire de sortie; e) de définir une stratégie complète durable visant à rationaliser les interventions cherchant à inscrire la santé de la procréation dans le système éducatif, ainsi que d'engager des actions de sensibilisation ciblées en vue d'un haut impact potentiel; f) de faire avancer le programme et l'ordre du jour de lutte contre la violence sexiste pour améliorer l'impact et la continuité de l'action, et veiller pour ce faire à adopter une approche globale via les services de santé de la procréation ainsi que la promulgation et l'application effective de politiques et de lois; et g) de collaborer avec les partenaires nationaux à la généralisation, traduite sur le plan opérationnel, des questions concernant les femmes dans les politiques nationales correspondantes.

III. Programme proposé

10. Le nouveau programme de pays s'appuie sur l'analyse de la situation et plusieurs évaluations, outre les consultations multisectorielles conduites avec le Gouvernement, la société civile et d'autres organismes des Nations Unies. Il est conforme avec les politiques et stratégies nationales, ainsi qu'avec la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les recommandations de l'examen périodique universel, le Cadre stratégique des Nations Unies 2017-2020, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les objectifs de développement durable, la Déclaration des jeunes sur la jeunesse, la paix et la sécurité adoptée à Amman, les résolutions 1325 (sur les femmes, la paix et la sécurité) et 2250 (sur les jeunes, la paix et la sécurité) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, et le Plan de gestion des répercussions de la crise syrienne au Liban pour 2016. Le programme contribuera directement aux objectifs 3, 4 et 5 de développement durable.

11. Selon le modèle d'activité, le Liban figure dans le « quadrant rose »; toutefois, la situation humanitaire exige que les modes d'action du FNUAP comprennent également un renforcement ciblé des capacités, la gestion des connaissances et, dans une moindre mesure, la prestation de services. Le nouveau programme ciblera principalement les jeunes en leur permettant de conduire certaines interventions et offrira une aide ciblée aux populations vulnérables touchées par la crise syrienne, parmi les déplacés et au sein des communautés d'accueil. Toutes les interventions

seront élaborées compte dûment tenu d'un indicateur de l'égalité des sexes. En parallèle, le programme cherchera à contribuer à la vision de la résilience du Gouvernement en intensifiant les actions de stabilisation de moyen et long terme. Le programme renforcera les capacités nationales, principalement de l'Administration centrale des statistiques, de production et d'analyse des données pour guider l'élaboration des politiques et donner plus d'ampleur aux activités de programme. Enfin, on intensifiera les débats sur l'action à mener dans les domaines couverts par le programme de pays.

12. Le programme proposé assurera ses interventions au niveau national tandis que certaines de ses activités seront fournies aux niveaux infranationaux dans les localités les plus défavorisées recensées sur les cartes des risques et des ressources du PNUD et en fonction de l'évaluation des vulnérabilités de la population syrienne au Liban.

A. Réalisation 1 : Santé de la sexualité et de la procréation

13. Produit 1 : Renforcement de la capacité des institutions nationales et des organisations de la société civile de proposer des services et informations de qualité sur les droits et la santé en matière de sexualité et de procréation, l'accent étant mis en particulier sur les jeunes, populations clés et les plus vulnérables, à toutes les étapes du processus d'aide humanitaire et de développement. Cela se fera par la sensibilisation et la mobilisation, le renforcement des capacités et la gestion des connaissances. Les stratégies correspondantes consisteront notamment à : a) améliorer les capacités nationales de production et d'utilisation des données factuelles, notamment concernant l'établissement des coûts de l'ensemble des services de santé de la sexualité et de la procréation, en vue de préconiser l'instauration d'un dispositif intégré et complet compte étant dûment tenu des services adaptés aux besoins des jeunes; b) élaborer et adopter des cadres et systèmes normatifs pour améliorer la qualité des soins, en mettant l'accent en particulier sur les services adaptés aux besoins des jeunes; c) renforcer les capacités de prévision des produits de santé de la procréation et améliorer la couverture et l'utilisation des services de planification de la famille, en particulier pour les populations touchées par la crise syrienne; d) renforcer la composante de la santé de la procréation des plans de préparation aux situations d'urgence et de renforcement de la résilience; et e) renforcer les systèmes, cadres et capacités au niveau national en vue d'améliorer la qualité de la formation obstétrique.

B. Réalisation 2 : Adolescents et jeunes

14. Produit 1 : Renforcement de la capacité des établissements d'éducation nationaux de concevoir, mettre en œuvre et suivre les programmes d'éducation à la santé de la procréation qui s'appuient sur les compétences nécessaires à la vie courante et qui sont soucieux de l'égalité des sexes. Cela se fera par la sensibilisation et la mobilisation, le renforcement des capacités et la gestion des connaissances. Les stratégies consisteront notamment à : a) renforcer les capacités des établissements d'enseignement de produire et d'utiliser des données factuelles pour intégrer les notions de la santé de la procréation dans le secteur de l'éducation et en surveiller l'application; b) aider à l'adaptation, intégration et institutionnalisation des programmes d'éducation à la santé de la procréation qui

s'appuient sur les compétences nécessaires à la vie courante et qui sont soucieux de l'égalité des sexes, dans les cadres scolaires et périscolaires, l'accent étant mis en particulier sur l'échange de connaissances entre pairs; et c) appuyer les outils et approches, qui innovent, dirigés par des jeunes – notamment avec le secteur privé – pour livrer les notions de la santé de la procréation au secteur de l'éducation, les y intégrer et en surveiller l'application.

15. Produit 2 : Renforcement des capacités de la collectivité et de la société civile permettant aux jeunes de concevoir, mettre en œuvre et surveiller des programmes intégrés, soucieux de l'égalité des sexes, sur la santé de la sexualité et de la procréation, l'accent étant mis en particulier sur les groupes marginalisés et les jeunes filles, notamment dans les situations de crise humanitaire. Cela se fera par la sensibilisation et la mobilisation, le renforcement des capacités et la gestion des connaissances. Les stratégies correspondantes consisteront notamment à : a) renforcer les capacités de produire et d'utiliser des données factuelles pour mettre à jour, appliquer et surveiller la politique nationale de la jeunesse, en l'occurrence la composante de la santé; b) améliorer les capacités nationales permettant de conduire des évaluations, de formuler des moyens d'action, de conclure des partenariats stratégiques et de constituer un capital humain en vue de réaliser le dividende démographique; c) renforcer les capacités des collectivités locales et des réseaux de jeunes pour mettre en œuvre et généraliser les interventions novatrices dirigées par les jeunes, l'accent étant mis sur la santé de la sexualité et de la procréation, les compétences nécessaires à la vie courante, l'engagement civique et les moyens de subsistance; et d) accroître la sensibilisation et l'appui du public à la santé de la procréation des jeunes.

C. Réalisation 3 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes

16. Produit 1 : Amélioration de la participation des institutions publiques, nationales et locales, et des organisations de la société civile à la promotion de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation, de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes, et de la prévention de la violence sexiste, y compris dans les situations d'urgence humanitaire, et renforcement de leurs capacités en la matière. Cela se fera par la sensibilisation et la mobilisation, le renforcement des capacités et la gestion des connaissances. Les stratégies consisteront notamment à : a) renforcer les capacités nationales de production, d'analyse et d'utilisation de données factuelles concernant les droits en matière de sexualité et de procréation, l'égalité des sexes et la violence sexiste afin d'appuyer l'élaboration de programmes, la sensibilisation et la mobilisation, la surveillance et le suivi des cibles nationales correspondant aux objectifs de développement durable ainsi que la stratégie nationale en faveur des femmes et son plan d'action; b) renforcer les capacités nationales permettant d'élaborer, de valider et d'adopter des protocoles et modules nationaux de lutte contre la violence sexiste, et de les institutionnaliser dans les services et secteurs compétents; c) améliorer la participation de certaines institutions et renforcer leurs capacités d'accroître la sensibilisation du public à l'égalité des sexes, d'éliminer les stéréotypes sexistes discriminatoires et d'apporter des changements positifs aux normes sociales; d) renforcer les capacités nationales et locales de développement et de mise en œuvre d'une stratégie contextualisée qui associe les hommes, y compris les jeunes, à la prévention de la violence sexiste; e) développer les capacités des institutions

locales d'aide aux réseaux de protection locaux via une approche pair à pair; f) aider les initiatives et les campagnes en faveur de l'adoption d'une législation garantissant les droits des femmes et favorisant l'égalité des sexes; et g) renforcer les mécanismes de coordination afin d'élaborer et adopter le plan d'action national visant à mettre en œuvre la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

17. Dans le choix de ses partenaires de réalisation du programme, le bureau de pays mettra à profit son plan de partenariat complet. Le FNUAP choisira ses partenaires selon leurs avantages comparatifs et aptitudes à fournir des programmes de haute qualité. Le programme de pays utilisera dans une large mesure la modalité d'exécution nationale et appliquera la politique harmonisée concernant les transferts de fonds. Le FNUAP surveillera les progrès accomplis par les partenaires de réalisation en appliquant ses processus et outils de surveillance et d'évaluation. Dans l'éventualité d'une situation explosive empêchant le FNUAP d'assurer son rôle de suivi, des partenaires locaux seront recherchés pour s'en acquitter.

18. Pour mettre en œuvre le programme de pays, le FNUAP recherchera une assistance technique auprès des établissements universitaires et instituts de recherche, des associations professionnelles et médicales, du bureau régional et du siège, outre les partenariats conclus avec les institutions publiques, les autres organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et le secteur privé. En cas d'urgence, le FNUAP pourra, en consultation avec ses homologues, reprogrammer les activités afin de mieux répondre aux problèmes naissants, en particulier pour prendre des mesures qui peuvent sauver des vies.

19. Afin de garantir la disponibilité de ressources financières pour la mise en œuvre continue des stratégies du programme de pays, le FNUAP élaborera et mettra à jour un plan de mobilisation des ressources conformément aux produits de programme et au plan du Gouvernement de gestion des répercussions de la crise au Liban. Le bureau de pays nouera des contacts avec les donateurs au niveau local, régional et mondial, et garantira la mise en place d'un mécanisme de suivi.

20. Le FNUAP exécutera le programme de pays par l'intermédiaire d'une équipe de base financée par le budget institutionnel, les ressources ordinaires et les autres ressources. Il recrutera du personnel de programme et administratif supplémentaire et du personnel à court terme pour mettre en œuvre des initiatives de développement et humanitaires. En outre, le FNUAP fera appel à du personnel recruté par le biais des modalités des Volontaires des Nations Unies, des détachements internes et des missions à court terme.

CADRE DE RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES POUR LE LIBAN (2017-2020)

Priorité nationale : Le Liban réduit la pauvreté et favorise le développement durable tout en répondant aux besoins immédiats selon une approche tenant compte des droits fondamentaux et soucieuse de l'égalité des sexes.

Réalisation énoncée dans le Cadre stratégique des Nations Unies : Amélioration de l'égalité d'accès à des services sociaux, de protection sociale et d'assistance de base de qualité, et de leur fourniture.

Indicateur : Augmentation du pourcentage de gens sans couverture médicale officielle qui ont accès aux soins de santé primaires, secondaires et tertiaires à un coût abordable [ventilé par catégories : Libanais et réfugiés (syriens, palestiniens)]. *Niveau de référence : 70 % des Libanais et 72 % des réfugiés; Niveau cible : 85 % des Libanais et 85 % des réfugiés*

Réalisation du plan stratégique du FNUAP	Produits	Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Partenaires	Montant indicatif des ressources
<p>Réalisation 1 : Santé de la sexualité et de la procréation Les services intégrés de santé en matière de sexualité et de procréation (planification familiale, santé maternelle et lutte contre le VIH) qui sont soucieux de l'égalité des sexes et répondent aux normes relatives aux droits de l'homme pour ce qui est de la qualité des soins et de l'égalité d'accès sont plus courants et plus utilisés</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de centres de soins de santé primaires réussissant à intégrer des services de santé adaptés aux besoins des jeunes dans leur dispositif sanitaire <i>Niveau de référence : 10; Niveau cible : 150</i> • Pourcentage de personnes vulnérables ayant accès à l'ensemble des services de couverture sanitaire universelle, notamment des services complets de santé de la sexualité et de la procréation <i>Niveau de référence : 70 %; Niveau cible : 85 %</i> 	<p><u>Produit 1 :</u> Renforcement de la capacité des institutions nationales et des organisations de la société civile de proposer des services et informations de qualité sur les droits et la santé en matière de sexualité et de procréation, l'accent étant mis en particulier sur les jeunes, populations clés et les plus vulnérables, à toutes les étapes du processus d'aide humanitaire et de développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de centres de soins de santé primaires en mesure d'offrir des services complets adaptés aux besoins des jeunes <i>Niveau de référence : 10 %; Niveau cible : 90 %</i> • Nombre de cadres normatifs et de programmes d'études élaborés, validés et institutionnalisés en vue d'améliorer la qualité des soins <i>Niveau de référence : 3; Niveau cible : 7</i> • Proportion de sages-femmes en mesure de fournir des conseils de planification de la famille au niveau des soins de santé primaires et secondaires <i>Niveau de référence : 20 %; Niveau cible : 85 %</i> 	Ministères de la santé publique; des affaires sociales; de l'éducation et de l'enseignement supérieur; Administration centrale des statistiques; associations médicales et professionnelles; organisations non gouvernementales; établissements universitaires; Organisation mondiale de la santé (OMS); Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF); Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)	5,7 millions de dollars (0,7 million de dollars à prélever sur les ressources ordinaires et 5 millions de dollars provenant d'autres ressources)

<p>Priorité nationale : le Liban jouit de la stabilité politique et exerce une gouvernance efficace.</p> <p>Réalisation énoncée dans le Cadre stratégique des Nations Unies : Renforcement de la capacité du Gouvernement d'améliorer la performance des institutions et de favoriser la participation et la responsabilisation.</p> <p>Indicateurs : nombre de personnes (notamment des réfugiés, femmes, enfants, jeunes, personnes âgées, personnes handicapées) qui ont accès aux services des centres de développement social. <i>Niveau de référence : 300 000; Niveau cible : 750 000.</i> Nombre de recommandations clés formulées dans la politique nationale de la jeunesse et de son plan d'action mises en œuvre. <i>Niveau de référence : 10; Niveau cible : 50</i></p>				
<p>Réalisation 2 : Adolescents et jeunes Dans les politiques et programmes nationaux de développement, la priorité est davantage accordée aux adolescents, en particulier aux très jeunes adolescentes, notamment moyennant la mise à disposition de services complets d'éducation sexuelle et de santé en matière de sexualité et de procréation</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'établissements éducatifs intégrant des programmes d'éducation complets à la lutte contre la violence sexiste et à la santé de la procréation qui s'appuient sur les compétences nécessaires à la vie courante et qui sont soucieux de l'égalité des sexes • Proportion de structures communautaires locales spécifiques intégrant pleinement le dispositif complet en faveur de la jeunesse – l'accent étant mis sur la lutte contre la violence sexiste et sur la santé de la sexualité et de la procréation – dans leurs plans locaux <i>Niveau de référence : 0 %; Niveau cible : 75 %</i> 	<p>Produit 1 : Renforcement de la capacité des établissements d'éducation nationaux de concevoir, mettre en œuvre et suivre les programmes d'éducation à la santé de la procréation qui s'appuient sur les compétences nécessaires à la vie courante et qui sont soucieux de l'égalité des sexes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'outils novateurs intégrés dans les activités périscolaires d'éducation à la lutte contre la violence sexiste et à la santé de la procréation qui s'appuient sur les compétences nécessaires à la vie courante et qui sont soucieuses de l'égalité des sexes <i>Niveau de référence : 1; Niveau cible : 4</i> • Nombre d'établissements éducatifs ayant mené à bien des ateliers sur l'élaboration, l'interprétation et le suivi des connaissances relatives à la santé de la procréation <i>Niveau de référence : 0; Niveau cible : 150</i> • Nombre d'établissements éducatifs qui adoptent une approche pair à pair de la jeunesse pour promouvoir la santé de la procréation <i>Niveau de référence : 0; Niveau cible : 30</i> 	<p>Ministères de l'éducation et de l'enseignement supérieur; des affaires sociales; de la jeunesse et du sport; du travail; de l'intérieur et des municipalités; Centre d'éducation pour la recherche et le développement; Administration centrale des statistiques; organisations non gouvernementales; associations professionnelles; établissements universitaires et instituts de recherche; secteur privé; Organisation internationale du Travail; UNESCO; PNUD; OMS; UNICEF</p>	<p>1,5 million de dollars (0,4 million de dollars à prélever sur les ressources ordinaires et 1,1 million de dollars provenant d'autres ressources)</p>
	<p>Produit 2 : Renforcement des capacités de la collectivité et de la société civile permettant aux jeunes de concevoir, mettre en œuvre et surveiller des programmes intégrés, soucieux de l'égalité des sexes, sur la santé de la sexualité et de la procréation, l'accent étant mis en particulier sur les groupes marginalisés et les jeunes filles, notamment dans les situations de crise humanitaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Outil de suivi de la mise en œuvre de la politique de la jeunesse, mis en place <i>Niveau de référence : 0; Niveau cible : 1</i> • Nombre d'acteurs communautaires locaux en mesure d'aider à l'élaboration de programmes en faveur des jeunes soucieux de l'égalité des sexes et s'appuyant sur les compétences nécessaires à la vie courante, notamment pour les groupes marginalisés <i>Niveau de référence : 0; Niveau cible : 150</i> • Nombre d'initiatives novatrices, dirigées par les jeunes, qui s'appuient sur les compétences nécessaires à la vie courante, élaborées et mises en œuvre avec le secteur privé <i>Niveau de référence : 0; Niveau cible : 3</i> • Nombre de rapports d'analyse thématiques approfondis sur le dividende démographique, produits et diffusés <i>Niveau de référence : 0; Niveau cible : 3</i> 		<p>3,1 millions (0,2 million de dollars à prélever sur les ressources ordinaires et 2,9 millions de dollars provenant d'autres ressources)</p>

<p>Priorité nationale : le Liban jouit d'une stabilité politique et exerce une gouvernance efficace.</p> <p>Réalisation énoncée dans le Cadre stratégique des Nations Unies : renforcement des politiques et mécanismes institutionnels en vue d'améliorer le statut juridique des femmes, d'éliminer la violence sexiste et de promouvoir l'égalité des sexes – Pays organisateur du FNUAP.</p> <p>Indicateurs : nombre de lois et directives visant à éliminer les articles discriminatoires à l'égard des femmes. <i>Niveau de référence : 12; Niveau cible : 25.</i> Pourcentage de filles et femmes se disant satisfaites des services fournis (ventilé par catégories : Libanaises et réfugiées). <i>Niveau de référence : 0 %; Niveau cible : 50 %.</i> Nombre de recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes mises en œuvre. <i>Niveau de référence : 1; Niveau cible : 5</i></p>				
<p>Réalisation 3 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes La promotion de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des filles et des droits de la procréation, notamment pour les femmes, les adolescentes et les jeunes les plus vulnérables et marginalisées, est renforcée</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Proportion de femmes mariées âgées de 15 à 49 ans qui prennent, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant l'utilisation de contraceptifs <i>Niveau de référence : 8,1 %; Niveau cible : 30 %</i> Proportion de structures communautaires locales spécifiques intégrant des programmes complets d'autonomisation des femmes (l'accent étant mis sur la lutte contre la violence sexiste et la santé de la sexualité et de la procréation) dans leurs plans locaux. <i>Niveau de référence : 0; Niveau cible : 75 %</i> 	<p>Produit 1 : Amélioration de la participation des institutions publiques, nationales et locales, et des organisations de la société civile à la promotion de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation, de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes, et de la prévention de la violence sexiste, y compris dans les situations d'urgence humanitaire, et renforcement de leurs capacités en la matière</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de protocoles et modules institutionnalisés dans le cadre de services et secteurs sélectionnés <i>Niveau de référence : 3; Niveau cible : 7</i> Nombre d'entités féminines capables de produire, d'analyser et d'utiliser des données factuelles touchant la condition féminine à l'appui des initiatives d'élaboration des programmes, de mobilisation et de sensibilisation, et de surveillance <i>Niveau de référence : 0; Niveau cible : 20</i> Système opérationnel de suivi et de communication des données visant à surveiller la mise en œuvre des recommandations et obligations concernant les droits en matière de procréation, mis en place <i>Niveau de référence : 0; Niveau cible : 1</i> Nombre de notes d'orientation sur l'égalité des sexes – l'accent étant mis sur les groupes vulnérables – produites et diffusées <i>Niveau de référence : 0; Niveau cible : 4</i> 	<p>Ministères des affaires sociales; de l'intérieur et des municipalités; de la santé publique; de la justice; Commission nationale des femmes libanaises; Commission parlementaire sur les femmes et les enfants; Administration centrale des statistiques; organisations non gouvernementales; établissements universitaires et instituts de recherche; les médias; PNUD, HCR, UNICEF</p>	<p>4,6 millions de dollars (0,6 million de dollars à prélever sur les ressources ordinaires et 4 millions de dollars provenant d'autres ressources)</p> <hr/> <p>Total (coordination du programme et assistance) : 0,1 million de dollars à prélever sur les ressources ordinaires</p>